

Présentation de l'Organisation Internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 80 États et gouvernements qui la composent (57 membres et 23 observateurs). Une communauté de destin consciente des liens et du potentiel qui procèdent du partage d'une langue, le français, et des valeurs universelles.

L'OIF a pour objectif de contribuer à améliorer le niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux 4 grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Développer la coopération au service du développement durable.

Une attention particulière est portée aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des actions de l'OIF.

L'OIF veut contribuer à la prévention des conflits, favoriser la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, et agir pour la promotion et l'effectivité des droits de l'homme dans l'espace francophone. Elle a la volonté de promouvoir la

diversité culturelle. Elle est au service de l'éducation et intervient à toutes les étapes de la formation. Elle est aussi au service de l'économie et du développement.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une personne morale de droit international public et possède une personnalité juridique, dont le siège est à Paris (France). Elle a été créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 sous l'appellation d'"Agence de coopération culturelle et technique" (ACCT).

Aux côtés de l'OIF

L'OIF agit en synergie avec l'[Assemblée parlementaire de la Francophonie](#) (APF), les quatre opérateurs spécialisés des Sommets que sont l'[Agence universitaire de la Francophonie](#) (AUF), [TV5](#), l'[Association internationale des maires francophones](#) (AIMF), l'[Université Senghor d'Alexandrie](#) ; ainsi qu'avec les deux Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres de l'Education nationale ([Confémen](#)) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports ([Conféjes](#)).

Elle s'appuie, toujours davantage, sur les organisations de la société civile. Le Secrétaire général de la Francophonie convoque tous les deux ans une [Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales](#) (OING). En 2012, on compte 67 OING et autres organismes de la société civile accrédités auprès des instances de la Francophonie. Elles sont consultées et associées dans la mise en œuvre de certains programmes de l'OIF.

L'OIF a conclu des [accords de coopération](#) avec de nombreuses organisations internationales ou régionales (Nations unies, Union européenne, Union africaine, etc.).